

Image not found or type unknown



Divorce / carte séjour 1 an / expulsé

Par **citoyen75000**, le **01/02/2008 à 19:46**

Salime du 93 .
Bonjour
J'ai un ami qui est d'origine algerien , marié avec une française depuis 1 an et 4 mois , ils ont été marié en algerie a alger la loi de sarkozy et après leur mariage y'a la transcription a nantes.... donc tte est bon 100% l'égale .
La question c'est que maintenant ils sentent plus , alors sa femme elle demande le divorce après 1 an et quelques mois de mariage , est-ce que il sera expulsé ?
nil a une carte de 1 an .
Merci pour votre réponse .